

Camping l'Oasis**

Kervoyal - 56750 DAMGAN - Morbihan - Bretagne sud

Tél./Fax: 02 97 41 10 52

www.campingloasis.com

CONDITIONS DE LOCATION "HEBERGEMENT LOCATIF

1/ Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas être cédée.

2/ En cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser : l'absence de message écrit ou télégraphié du locataire, précisant qu'il a dû différer la date d'arrivée, la location deviendra vacante 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location, et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

3/ Les droits de location (acompte + frais de réservation) devront être réglés dès réception du contrat de location et joints à l'exemplaire à retourner. L'acompte sera déduit du montant des redevances, mais non remboursé par le camping en cas d'annulation, sauf si assurance annulation souscrite.

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir : les frais de réservation + un montant égal à 25% du coût intégral de votre séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée. Le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

4/ Le mobil-home pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de votre arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour de votre départ. Forfait 3 nuits : départ avant 18 heures.

5/ Le solde du séjour devra être intégralement réglé le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

6/ Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. Toute dégradation de l'hébergement, ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location devra être rigoureusement identique à celui du début de location tout manquant devra être payé par le locataire suivant la grille de prix fournie le jour de l'arrivée.

7/ En garantie de ces dispositions, une caution de 150 e sera exigée du locataire le jour de son arrivée (garantie contre les dégâts éventuels). Elle sera restituée au moment du départ, après vérification de l'installation, sous déductions ou manquants et si le logement est laissé dans le même état de propreté qu'à la livraison.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

8/ Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de bureau la caution sera retournée par courrier au locataire après inspection des lieux. (heures de bureau : 9h à 12h30 et 14h à 19h).